

Je suis sûr qu'il serait avantageux pour nous d'entendre ce qui se dit en traduction.

Comme l'a dit le premier ministre, la traduction simultanée est en honneur aux Nations Unies presque depuis la création de cet organisme. Cette traduction est essentielle au fonctionnement des Nations Unies, et elle se fait en cinq langues. Une chose que nous avons apprise aux Nations Unies,—on l'a d'ailleurs mentionnée durant le débat de novembre dernier,—c'est que la traduction simultanée n'est pas une tâche facile. La traduction simultanée exige beaucoup de talent de ceux qui en sont chargés. Ils doivent y être formés et bien posséder les deux langues. L'utilité de changement, s'il est fait, et nous espérons tous qu'il le sera, sera réduite si l'on ne prend les moyens (je crois comprendre qu'on les prend) d'avoir un bon personnel de traduction simultanée, qui aura reçu une bonne formation.

Je me rappelle qu'aux Nations Unies (on sait que cette méthode a d'abord été mise en usage aux Nations Unies), certains membres du personnel des services de traduction simultanée avaient une si bonne formation et étaient tellement passés maîtres dans leur art que le discours d'un orateur était parfois infiniment supérieur dans une langue autre que celle où il l'avait prononcé. C'est peut-être ce que nous aurons le plaisir de constater ici. Dans ce cas, il n'est pas impossible que les députés veuillent faire circuler le texte français de leurs discours.

En tout cas, je voulais simplement dire que mon parti et moi-même appuyons cette mesure d'ordre pratique, à importance politique symbolique, qui, je suis fier de le dire, a été présentée ici, le 25 novembre dernier, par un député libéral et qui figure maintenant dans la motion que propose aujourd'hui le gouvernement.

**M. Hazen Argue (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, notre groupe de la CCF est très heureux d'appuyer la motion dont la Chambre est saisie. Nous avons reconnu, au long des ans, les droits du bilinguisme en notre pays, tels qu'ils sont énoncés dans notre constitution. Nous estimons que cet élément nouveau ne fait qu'appliquer cette partie de notre constitution. Comme on l'a dit, la traduction simultanée se pratique depuis nombre d'années aux Nations Unies. Le système y fonctionne bien et donne de bons résultats. Alors qu'aux Nations Unies il s'agit de traduire cinq langues, notre système à nous portera sur deux langues.

Tous les députés admettent, je crois, que l'influence canadienne dans le monde a grandi d'année en année. Je crois que l'une des raisons, parmi beaucoup d'autres, c'est que les Canadiens anglais et les Canadiens

[L'hon. M. Pearson.]

français ont bâti et bâtissent une nation forte fondée sur l'unité réalisée par ces deux grandes races. La motion qui sera adoptée aujourd'hui, avec l'assentiment unanime de la Chambre, j'en suis sûr, prouvera une fois de plus à tous les peuples étrangers que le Canada est un pays où règne la tolérance. Même s'il peut y avoir des divergences, on les respecte dans un esprit de bienveillance.

Dans cette motion les députés ont reconnu d'importantes parties de notre constitution, comme je l'ai dit, et les partis politiques en tant que tels prennent d'autres mesures pour reconnaître le caractère bilingue de notre pays.

La CCF a récemment tenu un congrès national à Montréal. Nous y avons utilisé la traduction simultanée. A mon sens, nous sommes le premier parti politique du Canada à avoir utilisé le système de traduction simultanée qu'on installera à la Chambre; on s'est servi des casques d'écoute et le traducteur se trouvait dans une cabine, comme cela se fait aux Nations Unies. C'est un autre indice montrant que la CCF reconnaît le caractère bilingue de notre pays.

La ville de Montréal a chaudement accueilli notre congrès. Quelques-uns d'entre nous ont eu l'honneur d'être reçus par le maire de Montréal, le sénateur Sarto Fournier. Les membres du congrès ont été invités à une réception organisée et patronnée par M. Gérard Picard, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, et M. Roger Prévost, président de la Fédération du travail du Québec. Toutes les constatations que nous avons faites dans la ville de Montréal nous ont révélé le caractère essentiellement bilingue de notre pays et l'importance qu'il y a de faire un autre pas, comme nous le faisons aujourd'hui.

Je ne m'attends pas, monsieur l'Orateur, que ce soit là le dernier pas dans cette voie que fera la Chambre des communes du Canada. De fait, j'avais pensé, pour ma part, que nous prendrions une autre mesure, probablement au cours de la présente session. J'ai pensé qu'il en serait ainsi à cause du débat qui a eu lieu au cours de la dernière session et du vote qui a été pris à la suite du débat sur la proposition portant que les chèques émis par le gouvernement fédéral devraient être bilingues. Les députés se rappelleront que ce vote a été presque unanime, car 167 se sont prononcés en faveur de la motion et seulement neuf s'y sont opposés. En toute déférence, je conseillerais au premier ministre de songer à réaliser des progrès dans cette autre voie.

Au cours des années, la CCF a reconnu la nécessité d'autres symboles et d'autres emblèmes témoignant du caractère de notre société canadienne.